

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 8 OCTOBRE 2015

8/1 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ASSOCIATIVE DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE DES NAP

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, les associations monsoises ont été sollicitées pour participer à l'encadrement des Nouvelles Activités Péri-éducatives (NAP).

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- verser 1 896,00 € au Centre Social Imagine correspondant à 6h d'encadrement des NAP par semaine pour une période de 14 semaines de septembre à décembre 2015. Le versement de cette subvention sera opéré au fur et à mesure de la présentation des documents attestant la tenue effective de l'activité,
- imputer cette dépense à l'article fonctionnel 92213 et au compte nature 6574 du budget de l'exercice.